

	FICHES DE PRÉSENTATION ACTIONS DE FORMATION	Page 1 sur 1 Réf. : AF4-1
		Date d'application : 14/04/2022 (Sous-réserve d'évolution dans l'année)

SAVOIR GÉRER LE TEMPS DE TRAVAIL DE SES SALARIÉS

Présentation :

L'actualité judiciaire met très régulièrement en lumière les problématiques propres à la durée du travail. Cela implique pour les entreprises de maîtriser les dispositifs de durée du travail afin d'éviter les litiges d'aujourd'hui et d'anticiper ceux de demain. Temps de travail hebdomadaire, heures supplémentaires, aménagement pluri hebdomadaire...

Publics visés :

DRH – RRH – Assistant(e) RH – Juriste en droit social.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est nécessaire au regard des fonctions exercées.

Objectifs :

A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- D'optimiser l'organisation du temps de travail de ses salariés,
- De valider les dispositifs d'aménagement au vu des évolutions récentes,
- De maîtriser les outils de flexibilité et de limitation des coûts.

Durée :

4 heures.

Modalités et délais d'accès :

Les inscriptions seront closes à J-7 pour les formations dispensées en présentiel et à J-1 pour les formations à distance. Sous réserve du nombre de places disponibles.

Tarifs :

Abonné au cabinet Talliance Avocats : 300€ (Euros) HT par participant.

Non abonné au cabinet Talliance Avocats : 400€ (Euros) HT par participant.

Talliance avocats – 57 Promenade des Anglais – 06 048 Nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – contact@talliance-avocats.fr

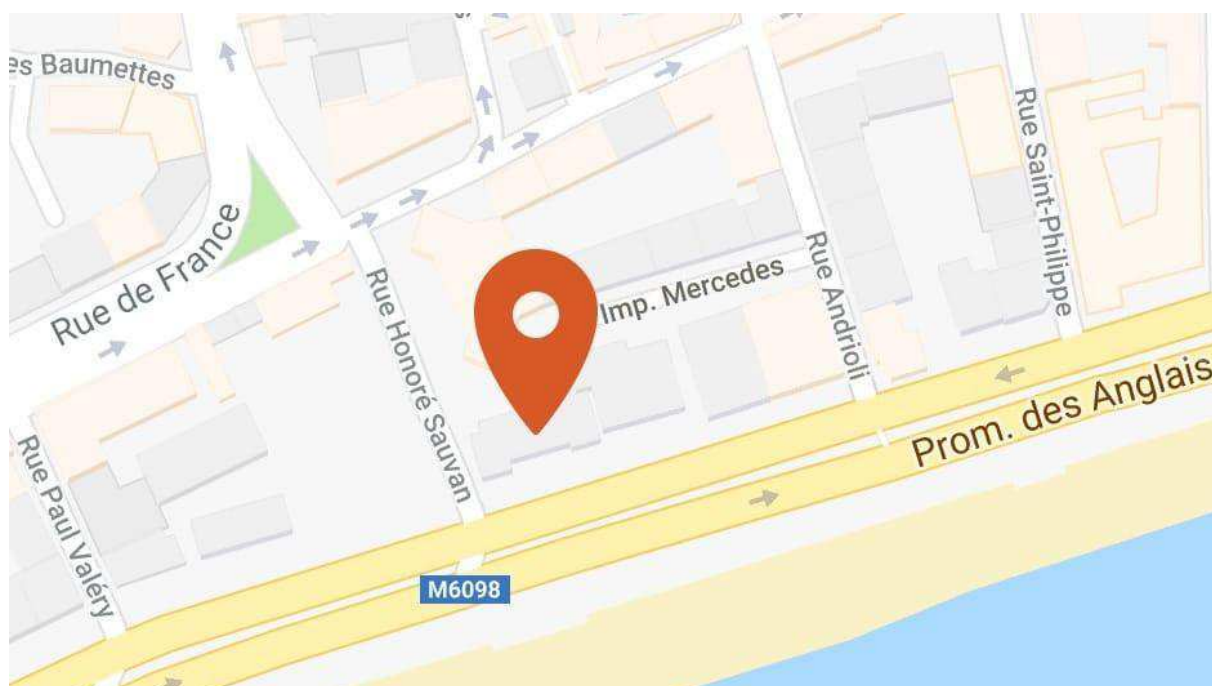
Contacts :

Talliance avocats – 57 Promenade des Anglais – 06 048 nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – contact@talliance-avocats.fr

<http://www.talliance-avocats.fr/contact/>

Plan d'accès :



Méthodes pédagogiques mobilisées :

- Moyens pédagogiques : support de cours papier et/ou vidéo. Apports théoriques et pratiques, méthodes participatives, prise de paroles, travail en groupe ou sous-groupe.
- Intervenante : Maître Nathalie Koulmann – Avocate inscrite au Barreau de Nice.

Programme :

1. Connaître les notions essentielles

- Durée légale et durée maximale
- Horaires individuels et collectifs
- Repos hebdomadaire

Talliance avocats – 57 Promenade des Anglais – 06 048 Nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – contact@talliance-avocats.fr

	FICHES DE PRÉSENTATION ACTIONS DE FORMATION	Page 1 sur 1 Réf. : AF4-1 Date d'application : 14/04/2022 (Sous-réserve d'évolution dans l'année)
---	--	---

- Temps de travail effectif et pauses
- Temps de déplacement
- Astreintes
- Travail de nuit
- Travail par cycle
- Jours fériés

2. Heures supplémentaires

- La définition des heures supplémentaires
- Le contingent annuel
- Le paiement
- Le décompte, les obligations réciproques et la charge de la preuve
- L'aménagement sur une autre période que la semaine.

3. Point spécifique pour les forfaits jours

- L'accord collectif et sa sécurisation en cas d'insuffisance
- La convention de forfait
- Le dépassement du forfait
- Les conséquences du non-respect des règles.

4. Temps partiel et aménagement du temps de travail

- La durée minimale de travail
- La rédaction des clauses liées au temps partiel
- Les heures complémentaires et le complément d'heures
- La sanction du non-respect des règles.

Modalités d'évaluation :

- En amont de la formation : les fonctions exercées des participants sont vérifiées lors de l'analyse des besoins.
- Pendant la formation : la formatrice va proposer des quizz des cas pratiques ainsi que la rédaction de clauses, lui permettant d'évaluer les acquis des stagiaires.
- A la fin de la formation : une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis aux participants.

A chaud, dès la fin de la formation un questionnaire de satisfaction vous est proposé pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation.

Talliance avocats – 57 Promenade des Anglais – 06 048 Nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – contact@talliance-avocats.fr

	FICHES DE PRÉSENTATION ACTIONS DE FORMATION	Page 1 sur 1 Réf. : AF4-1
		Date d'application : 14/04/2022 (Sous-réserve d'évolution dans l'année)

Par la suite, 40 jours après la formation, un second questionnaire vous est proposé pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :



Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référente handicap est disponible pour envisager les possibilités d'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation.

Notre référente handicap : Mme Isabelle Belalem - Tél : 04.93.86.05.12 – Mail : ibelalem@talliance-avocats.fr

- Les stagiaires participant aux formations sur leur lieu de travail, la mise en place des moyens techniques relatifs à l'accueil des personnes présentant un handicap est à la charge de l'établissement d'accueil.
- Les moyens d'encadrement seront adaptés en fonction du handicap du stagiaire afin de répondre au mieux à celui-ci et d'offrir une formation de qualité.
- Le référent de l'établissement client devra nous faire part en amont de la participation d'un stagiaire en situation de handicap afin que les solutions les plus adaptées puissent être mises en œuvre.

Chiffres clés réalisés en 2021 :

Les indicateurs des résultats relatifs au nombre de participants, au taux de réussite et taux de satisfaction ne seront communiqués qu'à partir du deuxième semestre 2022.